



# Accord de Nassau

2023

**+ CIFRC**

# ACCORD DE NASSAU

Nous, les dirigeants des Sociétés de la Croix-Rouge des Amériques, réunis à Nassau (Bahamas) pour la XXIIe Conférence régionale interaméricaine, du 5 au 8 juin 2023, sous le thème « Leadership et durabilité : solutions locales, défis mondiaux » et désireux d'améliorer le leadership de la Croix-Rouge, de renforcer le rôle d'auxiliaire et le cadre juridique et d'accroître l'impact de notre action individuelle et collective ces quatre prochaines années, prenons les engagements suivants :

01 Changements climatiques

02 Catastrophes et crises

03 Santé

04 Migration, mouvements de population et identité

05 Valeurs, pouvoir et inclusion

06 Soutenir, développer et protéger les Sociétés nationales en tant qu'acteurs locaux forts et efficaces

07 Les femmes et le leadership

08 Travailler en tant que réseau

09 Une organisation fiable

10 Développement du volontariat et de la jeunesse

11 Influencer l'action humanitaire

12 Transformation numérique

13 Construire l'avenir du financement

# CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous convenons de réduire l'impact des catastrophes en participant activement à des approches communautaires fondées sur des données scientifiques en vue de contribuer à l'adaptation aux changements climatiques et aux menaces environnementales, en exploitant le pouvoir de la nature, les connaissances ancestrales et les avancées technologiques pour atteindre les personnes à risque. Nous améliorerons l'utilisation des bienfaits des écosystèmes au travers d'initiatives dirigées au niveau local, tout en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre afin de réduire les vulnérabilités dans nos interventions, en renforçant les capacités locales tout en promouvant l'action anticipative et en mettant en place des moyens de subsistance qui tiennent compte des changements climatiques afin d'améliorer la résilience, de réduire les risques et de favoriser les activités sociales et environnementales bénéficiant aux communautés que nous servons.

Nous redoublerons d'efforts pour :

- Donner aux communautés les moyens de se montrer plus ambitieuses en matière d'action climatique et environnementale et de transformer les initiatives ayant une incidence locale en meilleures pratiques ayant un impact mondial, sous la direction de défenseurs du climat et de l'environnement qui guident et soutiennent nos aspirations communes à concrétiser les objectifs de développement durable et les engagements mondiaux dans les Amériques.
- Soutenir les communautés et collaborer avec d'autres parties prenantes pour utiliser les meilleures connaissances traditionnelles et scientifiques disponibles afin de pouvoir anticiper les menaces et faciliter l'adaptation aux changements climatiques et aux défis environnementaux, en veillant à ce que les informations vitales parviennent aux personnes qui en ont le plus besoin.
- Réduire les vulnérabilités des communautés, en renforçant leurs capacités à prendre des mesures appropriées contre les changements climatiques et environnementaux, en exploitant le pouvoir de la nature chaque fois que possible et en revalorisant les connaissances ancestrales.
- Réduire nos émissions de CO2 et motiver les autres acteurs humanitaires à se fixer des objectifs durables communs conformément à la Charte sur le climat et l'environnement, en se joignant à notre engagement à « ne pas nuire », qui prévoit la protection et la réhabilitation des écosystèmes dont dépendent les communautés que nous servons.



# CATASTROPHES ET CRISES

Nous convenons de donner la priorité à la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce et de mesures d'action anticipative afin d'améliorer la gestion des risques de catastrophe ainsi que la préparation aux catastrophes, aux situations d'urgence et aux crises et d'atténuer leurs impacts pour les populations qui sont touchées par ces phénomènes dans les Amériques, tout en renforçant la résilience et la cohésion sociale dans les communautés, en garantissant la qualité, l'efficacité et l'opportunité de nos activités humanitaires et en veillant à ce qu'elles fassent l'objet d'une redevabilité adéquate.

Nous redoublerons d'efforts pour :

- Renforcer notre niveau de préparation aux situations d'urgence, aux catastrophes et aux crises en appliquant des approches telles que la Préparation pour des interventions efficaces.
- Renforcer les capacités de gestion des risques de catastrophe des communautés et des foyers vivant dans des zones à haut risque par la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce et de mesures d'action anticipative avant qu'une catastrophe ne survienne ou que ses conséquences aiguës ne soient ressenties.
- Veiller, dans toutes les opérations d'urgence et de secours, au respect des politiques, procédures et normes de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) afin de garantir la qualité de nos activités humanitaires et la redevabilité nécessaire.
- Intégrer des activités de relèvement dans toutes les interventions menées en cas de catastrophe et de crise, en vue de rétablir ou d'améliorer les moyens de subsistance, le bien-être et les actifs des ménages et des communautés et la cohésion sociale, de sorte que les conditions d'existence des personnes et des communautés touchées soient non seulement rétablies, mais qu'elles soient plus résilientes face aux crises à l'avenir.
- Continuer d'œuvrer à une coordination efficace et impartiale à tous les niveaux et avec différents acteurs humanitaires au sein et en dehors du Mouvement, y compris les systèmes nationaux de protection civile, le système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les universités, en vue de parvenir à une gestion harmonisée conforme aux normes nationales et mondiales permettant de répondre aux besoins les plus urgents des personnes touchées par les catastrophes et les crises.
- Accroître l'efficacité de toutes les interventions en élaborant des normes et des processus flexibles pour les activités d'urgence et de soutien.
- Renforcer les capacités locales en matière d'action anticipative, en tant qu'approche applicable aux cadres de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques, en vue de permettre aux personnes vulnérables des communautés à risque de se protéger elles-mêmes, ainsi que leurs moyens de subsistance.

# SANTÉ

Nous convenons d'adopter des programmes de santé stratégiques, garantissant l'accès de tous et toutes aux services essentiels, intégrant l'innovation face aux défis et mettant en œuvre des cadres de suivi et d'évaluation favorisant la croissance et l'excellence de la prestation de services. Ensemble, nous renforcerons notre rôle d'auxiliaire afin de produire un impact durable sur le bien-être des communautés.

Nous redoublerons d'efforts pour :

- Faciliter la jouissance du droit à la santé en fournissant des services de santé essentiels à toutes les personnes, quel que soit leur statut juridique. Ces mesures doivent inclure une approche globale de la santé qui prenne en compte les besoins croissants en matière de santé mentale et l'accès à des services adéquats et dignes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène.
- Harmoniser les activités et la coordination intersectorielle et transfrontalière face aux risques d'épidémies et de pandémies et ainsi contribuer à la sécurité sanitaire mondiale grâce à des approches collaboratives, multisectorielles et transdisciplinaires appliquées aux niveaux local, national, régional et mondial, afin d'obtenir des résultats optimaux en matière de santé (« Une seule santé »).
- Intégrer des pratiques innovantes face aux défis croissants afin de garantir la fourniture de services de qualité, cohérents et continus aux personnes touchées par des phénomènes climatiques néfastes ou la migration, notamment par l'adoption d'outils numériques de gestion des soins de santé ou les services de santé fondés sur des prévisions.
- Mettre en œuvre des cadres de suivi et d'évaluation de la santé sur la base des crises, par exemple le Covid-19, afin de favoriser la croissance, la pertinence stratégique et l'excellence de la prestation de services et, partant, l'adoption de politiques de plaidoyer qui placent le réseau de la Fédération internationale, c'est-à-dire le Secrétariat et les Sociétés nationales, en position de force pour attirer et obtenir des ressources.



# MIGRATION, MOUVEMENTS DE POPULATION ET IDENTITÉ

Nous convenons de jouer un rôle majeur dans les situations de migration, conformément aux stratégies du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en reconnaissant que les Amériques sont une région connaissant des flux migratoires mixtes et des changements constants.

Nous redoublerons d'efforts pour :

- Renforcer notre réponse collective le long des routes migratoires, dans les communautés de transit, d'accueil et de retour, et fournir des services d'assistance, de protection, d'intégration et de résilience aux migrants et aux communautés touchées par le phénomène de la migration.
- Promouvoir des normes relatives aux programmes et aux opérations avec une cohérence régionale, y compris le recours aux points de services humanitaires, le renforcement de la coordination du réseau et la collaboration transfrontalière entre Sociétés nationales en fonction de leur propre contexte.
- Promouvoir l'efficacité des processus de protection et de collecte des données le long des routes migratoires régionales, conformément aux politiques et aux résolutions de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Améliorer l'analyse des situations émergentes et dangereuses qui obligent les populations à migrer, en particulier celles qui découlent de crises socio-économiques, de catastrophes, des changements climatiques et de diverses formes de violence, lesquelles augmentent la vulnérabilité, en intégrant cette analyse dans notre action collective de façon à renforcer les systèmes de soutien des services sociaux dans la région et la participation au niveau local pour s'attaquer aux causes profondes de la migration par des voies dangereuses.
- Renforcer l'utilisation efficace de la diplomatie humanitaire fondée sur les faits en tant que mécanisme de sensibilisation des décideurs aux besoins des migrants et à l'importance du respect de leurs droits, tout en garantissant l'accès à l'aide humanitaire conformément aux principes humanitaires, en renforçant le rôle des Sociétés nationales en tant que partenaire neutre essentiel.



# VALEURS, POUVOIR ET INCLUSION

Nous convenons de travailler en collaboration avec l'ensemble des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en établissant des protocoles communs de protection et en multipliant les efforts visant à promouvoir l'égalité de genre, l'inclusion, le respect de la diversité et le soutien global aux personnes en détresse tout en tenant compte des facteurs de diversité liés à l'âge, au handicap, à l'origine ethnique et à toute autre dimension susceptible d'accroître la vulnérabilité.

Nous redoublerons d'efforts pour :

- Promouvoir, élaborer et mettre en œuvre des approches ciblées en matière de gouvernance, d'opérations et de programmes, afin de renforcer le respect de la diversité, l'égalité de genre, la protection, l'inclusion et le soutien aux personnes en situation de handicap tout en réduisant les obstacles.
- Élaborer et renforcer des règlements internes, politiques, stratégies, mécanismes et programmes visant à garantir la protection, l'égalité de genre et l'inclusion dans toutes les activités des Sociétés nationales, en mettant l'accent sur le respect des droits des personnes dans la dignité et en garantissant l'accompagnement et la protection des victimes.
- Concevoir pour nos interventions des approches multisectorielles qui placent les personnes au centre, en répondant aux besoins en fonction du contexte et sur la base de consultations directes avec les personnes en détresse, et en reconnaissant que l'éducation et la promotion de la paix sont des instruments favorisant la transformation.
- Renforcer les services de rétablissement des liens familiaux (RLF), en reconnaissant le besoin des personnes touchées d'entretenir des contacts avec leur famille et leurs proches lors de catastrophes, le long des routes migratoires dans les Amériques et dans d'autres situations complexes, et en réduisant l'impact sur la santé mentale et les risques en



# SOUTENIR, DÉVELOPPER ET PROTÉGER LES SOCIÉTÉS NATIONALES EN TANT QU'ACTEURS LOCAUX FORTS ET EFFICACES

Nous convenons d'améliorer notre compréhension des défis mondiaux, de mener des actions conjointes et d'optimiser notre impact collectif de façon à répondre aux besoins et aux vulnérabilités au niveau local, en promouvant notre rôle d'auxiliaire afin qu'il soit conforme aux lois, politiques, plans et accords sectoriels, en renforçant les capacités de nos sections et des acteurs locaux et en intensifiant nos activités dans le domaine humanitaire.

Nous redoublerons d'efforts pour :

- Renforcer les évaluations et le renforcement des capacités dans nos sections et pour nos groupes de volontaires à l'appui du développement continu de nos Sociétés nationales, au moyen de mécanismes tels que le processus ECCO (évaluation et certification des capacités organisationnelles) et l'outil ECOS (évaluation des capacités organisationnelles des sections).
- Établir des relations avec le monde universitaire, le secteur privé et les autorités locales afin de mieux comprendre les besoins et de fixer des priorités.
- Rendre les informations pertinentes accessibles de manière opportune, crédible et complète aux diverses communautés que nous servons afin de garantir que celles-ci sont associées aux processus de prise de décision et que les décisions gouvernementales sont élaborées en collaboration avec les communautés afin qu'elles tiennent compte de leurs besoins, de leurs préoccupations et de leurs idées.



# LES FEMMES ET LE LEADERSHIP

Nous convenons d'élaborer et de mettre en œuvre des mécanismes internes diversifiés, qui favorisent le leadership des femmes, en y allouant des ressources financières spécifiques. Nous améliorerons notre compréhension des approches des questions de genre et de diversité, nous les intégrerons dans nos sociétés et nous mettrons en place des lignes d'action et des politiques claires qui favorisent le leadership des femmes à tous les niveaux.

Nous redoublerons d'efforts pour :

- Mettre en place des stratégies et des mécanismes de communication complets, ainsi que des politiques contraignantes, afin de promouvoir les approches tenant compte du genre et de la diversité et de les intégrer dans nos propres sociétés, en générant un changement de culture organisationnelle au moyen de mesures qui favorisent le dialogue, la réflexion et la promotion d'attitudes humanitaires orientées vers l'égalité de genre, la protection, le respect de la diversité, l'intégrité et la sécurité.
- Intégrer dans les plans stratégiques des Sociétés nationales des lignes d'action claires et efficaces qui promeuvent le leadership des femmes, en adoptant des mesures qui favorisent la représentation et une participation diversifiée, équilibrée et équitable au leadership sur les plans stratégique (gouvernance), technique (gestion) et opérationnel (opérations).



# TRAVAILLER EN TANT QUE RÉSEAU

Nous convenons de renforcer le positionnement et l'engagement de la Croix-Rouge vis-à-vis des acteurs nationaux, régionaux et mondiaux, en mettant l'accent sur la redevabilité et la transparence, afin de contribuer au succès des processus de négociation, à la conclusion de nouvelles alliances stratégiques, et à l'amélioration des alliances existantes.

Nous redoublerons d'efforts pour :

- Rechercher de nouvelles occasions de nouer des partenariats stratégiques avec des acteurs nationaux, régionaux et mondiaux afin d'élargir les possibilités de collaboration qui contribuent à l'accomplissement de notre mission institutionnelle.
- Renforcer les compétences en matière de partenariat en faisant appel à du personnel et à des volontaires spécialisés qui atteindront des niveaux de collaboration plus élevés et garantiront des alliances fructueuses.
- Tirer parti de l'expérience acquise et des bonnes pratiques mises en place dans la région par l'intermédiaire des centres de référence et des pôles humanitaires afin de promouvoir des processus de partage des connaissances qui améliorent l'action de notre réseau.



# UNE ORGANISATION FIABLE

Nous acceptons de nous conformer à nos Principes fondamentaux et à la Politique de la Fédération internationale relative à la protection de l'intégrité afin de satisfaire aux normes d'intégrité les plus élevées, en veillant à ce que les mandats, les objectifs, les politiques et les activités globales de nos Sociétés nationales promeuvent une culture de la transparence et du comportement éthique, de sorte qu'elles restent des partenaires crédibles en fournissant toujours aux personnes les plus vulnérables une assistance de qualité et adaptée aux besoins. En tant que dirigeants, nous ne nous plaçons pas au-dessus de la transparence et de la redevabilité.

Les Sociétés nationales redoubleront d'efforts pour :

- Intégrer les bonnes personnes, les structures adéquates et les procédures nécessaires pour placer la protection de l'intégrité au cœur de la transformation des Sociétés nationales.
- Si des données prouvant que des membres d'une Société nationale ont commis des manquements à l'intégrité sont communiquées à la direction, celle-ci prend des mesures décisives pour les démettre de leurs fonctions. Tout le monde n'est pas fait pour travailler pour la Croix-Rouge ; nos Principes fondamentaux et nos normes ne souffrent d'aucune concession.
- Sensibiliser résolument nos Sociétés nationales à la protection de l'intégrité et aux capacités correspondantes, sur la base de la confidentialité, de la sécurité et du soutien aux lanceurs d'alerte, en utilisant et en promouvant les outils et mécanismes existants, notamment le dispositif de signalement Integrity Line de la Fédération internationale.
- Mettre en œuvre des mesures préventives de protection de l'intégrité et veiller à ce que le processus décisionnel quotidien de la Société nationale prenne strictement en compte les questions d'intégrité.

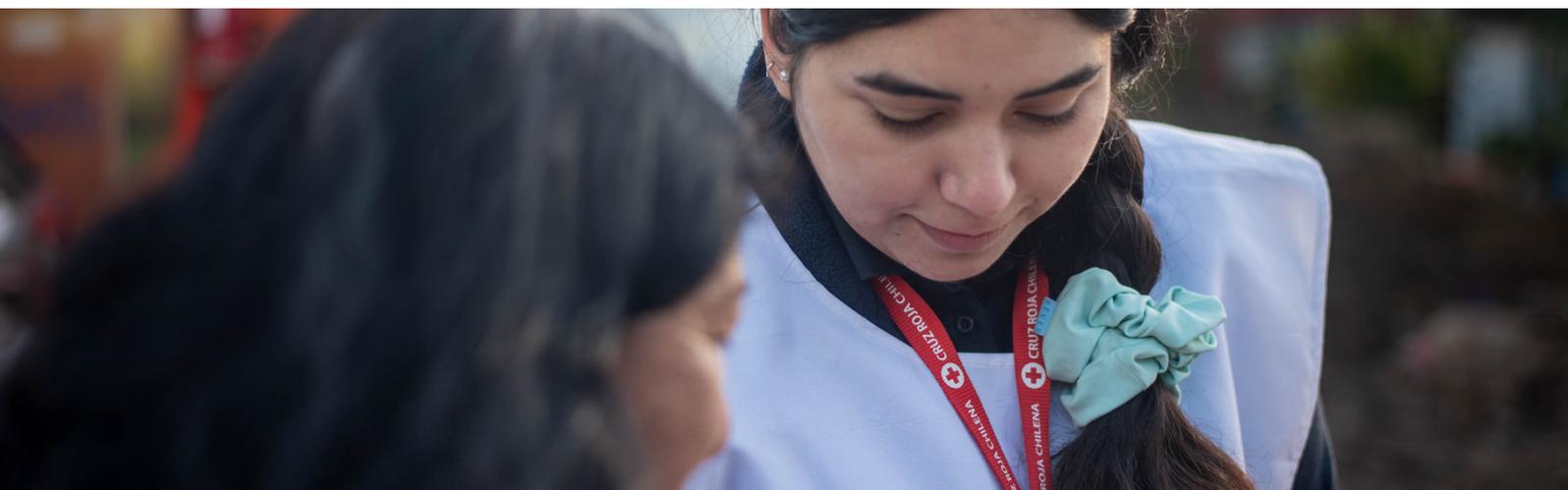


# DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT ET DE LA JEUNESSE

Nous convenons de faire participer activement les volontaires et les jeunes au développement et à la croissance des Sociétés nationales et de leur donner les moyens de le faire. Nous donnerons la priorité à leur bien-être, à leur sécurité et à leur sûreté, tout en garantissant qu'ils jouissent de la reconnaissance due et restent motivés. En améliorant les structures internes, en investissant dans la gestion des données sur les volontaires et dans les systèmes de recherche, et en élaborant des approches flexibles, nous créerons un environnement favorable à la participation active des volontaires et nous nous adapterons aux nouvelles formes de volontariat.

Les Sociétés nationales redoubleront d'efforts pour :

- Promouvoir, au sein des Sociétés nationales, des politiques contraignantes et des cadres réglementaires qui garantissent le bien-être et le développement des volontaires dans les Amériques.
- Donner la priorité au bien-être, à la sécurité et à la protection des volontaires et améliorer les structures internes des volontaires et des jeunes, pour créer une base solide permettant leur participation active à tous les niveaux des Sociétés nationales, en mettant en œuvre le cadre de développement du volontariat des Amériques.
- Reconnaître et évaluer les contributions des volontaires en mettant fortement l'accent sur la motivation, en reconnaissant le rôle inestimable qu'ils jouent au moyen de mécanismes transparents et en investissant dans des systèmes de gestion des données des volontaires qui permettent le suivi et l'évaluation efficace de leur travail.
- Garantir l'équité dans les engagements relatifs aux volontaires, en veillant à ce que les services aux volontaires soient inclusifs et adaptés à leur culture.
- Assurer la participation des jeunes à tous les niveaux des Sociétés nationales en mettant en œuvre la Stratégie mondiale de la Fédération internationale relative à la mobilisation de la jeunesse.
- Élaborer des approches flexibles qui peuvent être adaptées aux nouvelles formes de volontariat à mesure que le paysage humanitaire continue d'évoluer.



# INFLUENCER L'ACTION HUMANITAIRE

Nous convenons de renforcer nos capacités de diplomatie humanitaire et notre rôle d'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, dans le plein respect de nos Principes fondamentaux et des cadres juridiques nationaux. Nous mènerons des activités de sensibilisation et de plaidoyer pour mieux faire reconnaître le statut d'auxiliaire de nos Sociétés nationales, tant dans les lois constitutives de la Croix-Rouge que dans les lois sectorielles, et nous continuerons de plaider en faveur du droit relatif aux catastrophes. En outre, conscients que la santé est au cœur de notre rôle humanitaire, nous mènerons des activités de diplomatie humanitaire en faveur de l'inclusion des premiers secours dans les politiques publiques.

Les Sociétés nationales redoubleront d'efforts pour :

- Investir dans des activités de sensibilisation qui favorisent l'élaboration de lois et de politiques relatives aux catastrophes qui soient efficaces, tiennent compte des changements climatiques, reconnaissent et respectent expressément le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales dans les mécanismes de gestion des risques de catastrophe, renforcent les partenariats avec les gouvernements, les organismes donateurs et d'autres acteurs humanitaires, et contribuent à renforcer la résilience des communautés les plus vulnérables.
- Collaborer entre pairs afin de mettre en commun les meilleures pratiques et de créer des alliances en vue d'une collaboration avec des acteurs clés sur des questions liées au droit relatif aux interventions internationales en cas de catastrophe.
- Concevoir et mettre en œuvre des stratégies de plaidoyer fondées sur des données probantes pour favoriser l'inclusion des premiers secours dans les politiques publiques.
- Continuer de renforcer notre rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire en menant des activités de sensibilisation et d'information sur le statut d'auxiliaire propre aux Sociétés nationales.
- Engager un dialogue avec les pouvoirs publics pour instaurer une relation de confiance, influencer les activités humanitaires et promouvoir, aux niveaux local, national et international, des changements de politiques qui produisent un impact positif sur les communautés et sur la vie des personnes rendues vulnérables par les catastrophes.
- Plaider aux niveaux communautaire, national et international en faveur d'une meilleure reconnaissance du statut d'auxiliaire de nos Sociétés nationales en sensibilisant les pouvoirs publics et la population en général à ce qu'est le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et à la raison d'être de son action.
- Mener des évaluations de notre rôle d'auxiliaire sous l'angle juridique et, le cas échéant, réviser les lois constitutives de nos Sociétés nationales afin d'accroître la sécurité juridique et le respect de nos Principes fondamentaux.

# TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Nous convenons de réduire la fracture numérique et d'améliorer l'accès aux nouvelles technologies parmi les membres et les sections des Sociétés nationales, ainsi que dans les communautés que nous servons, pour favoriser la connexion aux réseaux et ainsi la production et la transmission de connaissances et d'idées et la création d'alliances.

Les Sociétés nationales redoubleront d'efforts pour :

- Développer leurs processus et leurs outils numériques en investissant dans la technologie de manière à renforcer les capacités du personnel, conformément aux plans de transformation numérique énoncés dans leur stratégie.
- Investir dans les nouvelles technologies et l'innovation à tous les niveaux en matière de gestion et de protection des données, afin de guider la prise de décision, en interne et avec nos partenaires stratégiques, et ainsi améliorer la qualité des services que nous fournissons.
- Permettre l'utilisation de solutions technologiques visant à améliorer notre redevabilité, conformément à la législation nationale et aux politiques du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière de protection des données.



# CONSTRUIRE L'AVENIR DU FINANCEMENT

Nous convenons d'investir dans la viabilité financière de nos Sociétés nationales en mettant en œuvre des stratégies d'allocation des ressources, en diversifiant les sources de revenus, en renforçant les alliances stratégiques de mobilisation de ressources et en améliorant la redevabilité et la transparence en matière de gestion financière.

Nous redoublerons d'efforts pour :

- Promouvoir des stratégies de durabilité permettant l'établissement d'une structure de mise en œuvre solide et l'allocation de ressources à l'appui du renforcement des capacités des Sociétés nationales.
- Diversifier les sources de revenus du siège et des sections des Sociétés nationales, en veillant à attirer des financements à long terme. Veiller à ce que la recherche continue de nouvelles possibilités sur les marchés locaux soit toujours conforme à nos Principes fondamentaux.
- Renforcer et élargir les alliances stratégiques avec les partenaires et les secteurs privé et public pour obtenir un soutien financier régulier, tout en renforçant les mécanismes et les procédures visant à accroître la redevabilité et la transparence des Sociétés nationales par la mise en œuvre d'une gestion financière globale et unifiée.

